

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 29 MARS

CONTRE LA PRESSE

Les bureaux de la Chambre ont nommé une commission qui va avoir à examiner une importante modification à la loi sur la presse, celle qui concerne la juridiction à laquelle doivent être soumis les délits d'injure, d'outrage et de diffamation envers les fonctionnaires.

On sait qu'aux termes de la loi du 29 juillet 1881, les délits en question sont déferés à la police correctionnelle lorsqu'ils sont commis envers des particuliers et au jury lorsqu'ils sont commis envers des fonctionnaires publics.

Le Sénat, sur l'initiative d'un de ses membres, M. Lisbonne, a récemment voté une proposition tendant à déferer aux tribunaux correctionnels le délit d'injures publiques envers les fonctionnaires. Cette proposition, soumise à la Chambre, va être présentée à l'examen de la commission.

Mais la même commission aura à examiner aussi une proposition de M. Delmas, député de la Charente-Inférieure, qui étend la proposition du Sénat et a pour objet de déferer à la police correctionnelle non seulement le délit d'injure, mais ceux d'outrage et de diffamation envers les fonctionnaires, sous réserve, bien entendu, qu'en cas de diffamation la preuve sera admise devant le tribunal correctionnel comme elle l'est actuellement devant la Cour d'assises.

Les membres de la commission nommée sont, au nombre de neuf sur onze, partisans de la proposition Delmas, c'est-à-dire veulent aller plus loin que le Sénat n'est allé.

Ces neuf membres sont MM. Delmas, Siegfried, Marty, Letellier, Albert Ferry, Labussière, Hovius, Maunoury et Steeg.

Un dixième membre, M. Bovier-Lapierre, demande qu'on se borne à la proposition sénatoriale, en y ajoutant seulement que l'injure au Président de la République soit déferée aux mêmes tribunaux que l'injure aux fonctionnaires.

Enfin, le onzième membre de la commission, le seul de droite que celle-ci comprenne, M. d'Ariste, est opposé aux deux propositions.

Quelques membres ont émis l'avis que la presque unanimité étant acquise à la proposition du Sénat, on la fit voter immédiatement par la Chambre pour que sa mise en vigueur n'en soit pas retardée. On discuterait ultérieurement l'extension que M. Delmas veut introduire et, si elle était adoptée, on en ferait l'objet d'une proposition spéciale.

LE PUNCH DES ÉTUDIANTS

Un certain nombre d'étudiants se sont réunis, mardi, dans la salle des Sociétés Savantes, et ont offert un punch à M. Antoine.

Après avoir entendu un discours prononcé par un étudiant alsacien, l'ancien député de Metz s'est levé et d'une voix vibrante a prononcé une patriotique allocution dont voici la conclusion :

« Que ce soit autour du tapis vert des Congrès, que ce soit sur les champs de bataille, la

France ne peut être écoutée, respectée, victorieuse, que si ses enfants sont unis, que si l'on sent derrière ses représentants une nation prête à tous les sacrifices.

» Et si votre sang doit couler, que ce ne soit que pour l'intégrité du territoire.

» Plus de conquêtes.

» Cette théorie de la liberté à l'intérieur et de la dignité à l'extérieur, vous le comprendrez mieux que personne, car vous êtes appelés tous à jouer un rôle dans les conseils de la nation, les uns demain, les autres plus tard.

» Vous me demanderez peut-être pourquoi je ne vous entretiens pas, vous, futurs magistrats, médecins, professeurs en tête, du grand courant littéraire et scientifique qui place la France à la tête des nations.

» Je vous répondrai : ce n'est pas le moment.

» Je vous considère ici comme étant la jeunesse l'arme au pied, et quand la trouée des Vosges sera comblée, nous parlerons littérature et science.

» Je termine en disant à tous : merci et souvenez-vous. »

M. Antoine s'est ensuite rendu au café de l'Association des étudiants, où il était également convié.

Les étudiants lui offrent du champagne en disant : C'est un vin de France.

M. Antoine porte un toast à la jeunesse des Écoles et termine en disant :

« La manifestation d'aujourd'hui aura son écho là-bas ; elle affirme une fois de plus l'union indissoluble de la France et de l'Alsace-Lorraine ! »

Un tonnerre d'applaudissements couvre ses dernières paroles et on se sépare aux cris mille fois répétés de : Vive l'Alsace-Lorraine !

A LA CHAMBRE

UN MONUMENT A LA RÉVOLUTION

MM. le comte Lanjuinais, de La Ferrière, de Plazanet, Le Provost de Launay ont vigoureusement combattu le projet de mise au concours du monument susdit.

Ils ont fait observer, entre autres choses, que ce que l'on proposait c'était, au lendemain du jour où la Chambre avait refusé un crédit de deux millions pour améliorer la situation des sous-officiers, de consacrer douze millions à quelque abomination architecturale dans le goût du Trocadéro ou de l'Hôtel des Postes.

Les arguments des orateurs de la Droite ont impressionné nombre de républicains. L'urgence n'a été concédée au projet qu'à une majorité de 48 voix.

Puis on a mis aux voix le passage à la discussion des articles. Il s'est alors produit ce qui arrive bien souvent dans cette Chambre. Nombre de ceux qui n'avaient point osé refuser leurs bulletins au projet d'une façon publique, le lui ont refusé dans le nouveau vote qui, ayant lieu par assis et levés, ne pouvait laisser de traces. Le rejet a été prononcé.

La proclamation du scrutin a soulevé des clameurs dans les rangs des radicaux. D'abord M. Méline a tenu bon. Deux fois il a déclaré que le vote était acquis. Mais tout à coup il a

aperçu M. Floquet, debout, vociférant, livrant l'assaut au fauteuil présidentiel, à la tête des braillards de la gauche radicale, de l'extrême gauche et d'une partie du centre. Il s'est pris à trembler. D'une voix mal assurée, il a balbutié qu'il y avait eu surprise, que le « vote acquis » n'était plus acquis, et qu'il fallait recommencer.

Après une scène violente, le scrutin a été ouvert de nouveau, et le passage à la discussion des articles voté par 247 voix contre 413.

Devant cette prétention de méconnaître le vote de la Chambre, les députés des Droites se sont levés et tous, en masse, ont quitté la séance. Alors s'est passé une scène inénarrable. M. Méline lançait, au milieu d'un tumulte infernal, avec des gestes épileptiques, les foudres présidentielles contre la Droite. Puis le président éreinté, fourbu, aphone, a remis aux voix le passage à la discussion des articles. Hélas ! une voix partie des bancs du centre a crié : le bureau ? Et l'infortuné M. Méline s'est aperçu avec horreur que les secrétaires n'étaient plus à leurs places, le vote ne pouvait être valable. On a battu le rappel et procédé au scrutin. Vous lirez avec intérêt les protestations de la Droite contre le gaspillage de douze millions qu'on prétend ravir aux contribuables pour glorifier non pas la Révolution française de 1789, mais la terreur et les scélérats révolutionnaires.

INFORMATIONS

Cette semaine, le ministère a subi en un jour deux graves échecs. M. Le Provost de Launay a joué à la gauche le joli tour de lui demander compte des 600 millions de la caisse des écoles et de la caisse des chemins vicinaux, dont la Cour des Comptes n'a pu retrouver l'emploi. Voilà qui est plus intéressant que les 6,000 fr. réclamés à M. Buffet, et qui ont été dépensés sous le ministère de M. Dufaure !

Malgré la plus vive opposition de M. Tirard et de M. Rouvier, la Chambre a voté à une grosse majorité la suppression des trésoriers généraux. C'est une économie de 1,800,000 fr. que le ministère se refusait à faire.

Ce ministère vivra-t-il donc de camouflés, comme les autres d'ordre du jour d'approbation ?

Le gouvernement est, paraît-il, fort ennuyé des poursuites entamées par lui contre la Ligue des Patriotes.

Quelques personnages officieux pensent que les membres de cette association qui sont poursuivis ne seront condamnés qu'à quelques francs d'amende.

Monsieur le Comte de Paris et Madame la Comtesse de Paris ont dîné dimanche à Marlborough House chez LL. AA. RR. le prince et la princesse de Galles.

L'ambassadeur d'Espagne, le duc et la duchesse d'Abercorn, le duc de Cambridge, le marquis de Breteuil assistaient à ce dîner, qui a été tout intime.

S. A. R. le prince de Galles portait la Toison d'or et le cordon de la Légion d'honneur.

DEUX MILLIARDS CINQ CENT MILLIONS

L'année du centenaire de 1789 s'annonce bien.

Récapitulons :

Débacle du Panama : quinze cent millions.

Krach du Comptoir d'Escompte : cinq cent millions, au bas mot.

Faillite de la Société pour l'accaparement des métaux : trois cent millions.

Divers à Paris, au Mans et ailleurs : quelques misérables millions.

Au total, en moins de quatre mois, près de deux milliards et demi perdus pour l'épargne française.

C'est un joli commencement d'année.

Et le centenaire de 1789 se présente bien !

BOULANGER GUÉRI

Malgré tous les bruits répandus, le général Boulanger est parfaitement rétabli. Avant-hier, le général a reçu toutes les personnes qui se sont présentées chez lui, et hier soir il recevait plusieurs amis à sa table. Néanmoins, nous constatons que la *Presse*, organe boulangiste, annonce comme certaine la présence de MM. Laguerre et Millevoye à une conférence et au banquet qui auront lieu demain samedi à Bourges, mais il n'est nullement question du général.

Le général a fait voir son cou au reporter de l'*Événement* afin que celui-ci put bien constater de visu et publier qu'il n'y avait pas trace de furoncle ni de blessure réouverte.

LES BLANCS D'ESPAGNE ET LE BOULANGISME

Une scission vient d'éclater entre M. le comte Maurice d'Andigné, directeur du *Journal de Paris*, et M. Henri Marchand, rédacteur en chef démissionnaire de cette feuille.

M. d'Andigné a fait adhésion au boulangisme, et il paraît que Monsieur le duc de Madrid a approuvé le général Cathelineau et les membres du comité dévoué aux Bourbons d'Espagne, d'avoir refusé de suivre leur président dans la voie où celui-ci s'engageait.

M. d'Andigné s'est défendu dans le journal hebdomadaire dont il est le directeur-proprétaire ; MM. G. Véran, A. de Guny, H. Marchand et le comte L. de Blavette, membres démissionnaires du comité, viennent de publier une brochure explicative. Nous n'avons pas à intervenir dans ce débat, mais il ressort des assertions émises, non sans vivacité, dans la brochure, que M. d'Andigné, qui ne cache pas son désir d'être député, aurait conclu avec le général Boulanger une alliance électorale dans le Maine-et-Loire.

La reine Victoria à Saint-Sébastien

Avant-hier a eu lieu l'entrevue de la Reine d'Angleterre et de la Régente d'Espagne.

La municipalité de Saint-Sébastien n'a rien omis pour donner le plus grand éclat à la réception de Sa Majesté britannique.

Les rues sont décorées, pavées, ornées d'arcs de triomphe depuis la gare jusqu'à l'Hôtel de Ville ; on voit partout des écussons aux armes d'Espagne et d'Angleterre. L'Hôtel

de Ville est richement orné. La municipalité a fait venir de Nice 3,000 camélias et des monceaux de violettes pour transformer en un véritable jardin le grand escalier de la salle du Trône.

C'est du balcon de l'Hôtel de Ville que Leurs Majestés contempleront de jeunes Basques des deux sexes qui vont danser leur « aurrecu » national dans les anciens costumes du pays. La vieille place de la Constitution, avec ses maisons à quatre étages toutes semblables, est pavoisée aux couleurs anglaises et espagnoles.

Par déférence pour le désir exprimé par la reine Victoria, la Régente a changé l'ancienne étiquette de la cour d'Espagne pour la plupart des actes du cérémonial de la réception. Contrairement aux usages constants, les hauts dignitaires et les suites des reines ne seront pas admis à la table des souveraines.

Des ordres formels ont aussi été donnés pour interdire l'accès des stations d'Irun et de Saint-Sébastien, non seulement au public, mais même au monde officiel. Cette interdiction inusitée a causé un vif mécontentement; mais la Régente a accepté tout ce qui pouvait plaire à la Reine d'Angleterre, qui a réitéré le désir de passer seulement trois heures à Saint-Sébastien.

La reine Victoria est arrivée à Irun mercredi à midi trente-cinq et à Saint-Sébastien à une heure. Elle a été reçue par la Régente, entourée des ministres, des hauts fonctionnaires du palais et de la province. Des musiques militaires ont joué le *God save the Queen*.

Après les présentations des suites, les reines montèrent en voiture ouverte, précédées des gardes du corps de l'escorte, du capitaine général des provinces basques. Six autres voitures renfermaient la suite.

L'accueil de la foule a été bienveillant. De nombreux vivats ont salué les reines.

Le cortège a gagné lentement le château d'Ayete par la route qui grimpe au flanc de la colline au milieu des villas et des jardins qu'embaument déjà les premières senteurs du printemps.

Ce château, qui domine la rade et les collines environnantes jusqu'aux Pyrénées, est entouré d'un grand et beau jardin anglais. Il est en ce moment gardé par les miquelets, tous Basques, qui ont déposé dans le vestibule du château les drapeaux conquis pendant la guerre du Maroc.

Un splendide déjeuner a été servi sur des tables littéralement couvertes de fleurs.

Le départ a eu lieu à cinq heures.

La reine Christine a accompagné la reine d'Angleterre jusqu'à Irun. Leurs adieux ont eu un caractère particulièrement affectueux.

En arrivant en France, la reine d'Angleterre a été reçue officiellement à Hendaye par la gendarmerie et les marins du stationnaire français.

A six heures quarante, la reine Victoria, ayant dans sa voiture la princesse Béatrice et le prince Henri de Battenberg, est rentrée dans Biarritz aux acclamations de la foule.

La voiture était escortée par un escadron de hussards et des gendarmes.

NOUVELLES MILITAIRES

M. Carnot a signé hier, en conseil des ministres, des décrets nommant des généraux chefs de corps d'armée :

M. le général Ferron, commandant du 18^e corps, à Bordeaux;

M. le général Bréard, commandant du 49^e corps, à Alger;

M. le général Warnet, commandant du 47^e corps, à Toulouse;

M. le général Dubessol, commandant du 13^e corps, à Clermont.

LE PORT DE L'UNIFORME DANS L'ARMÉE TERRITORIALE

M. de Freycinet a déposé sur le bureau de la Chambre un projet de loi relatif au port de l'uniforme militaire par les officiers n'appartenant pas aux cadres actifs.

Jusqu'ici, des règlements ou décisions ministérielles régissaient seuls la matière.

Plusieurs incidents fâcheux qui se sont déroulés devant les tribunaux, où ils ont donné lieu à des interprétations diverses, ont démontré la nécessité de fixer par une loi cette question de haute discipline.

Les débats qui s'ouvriront à cette occasion devant le Parlement offriront un grand intérêt.

Il importe que les droits et les devoirs des cadres auxiliaires soient rigoureusement définis.

Voici le texte des articles de cette loi présentée également par les ministres de la marine et de la justice :

« Article premier. — Tout officier non pourvu d'un emploi dans l'armée active, qui aura publiquement porté l'uniforme de son grade en dehors des conditions fixées par les règlements militaires, sera puni d'un emprisonnement de six jours à deux mois, et d'une amende de seize à cinq cents francs, ou de l'une de ces deux peines seulement.

» Art. 2. — Cette disposition ne s'applique pas aux officiers généraux ou assimilés du cadre de réserve ou en disponibilité, ni aux officiers en non activité par suite de la suppression de leur emploi ou pour cause d'infirmités temporaires. »

INFANTERIE TERRITORIALE

Le ministre de la guerre a arrêté ce qui suit au sujet de la convocation des officiers des cadres complémentaires de l'infanterie territoriale.

Seront seuls convoqués : 1^o les officiers de cette arme provenant des anciens officiers et des adjudants retraités qui n'ont pas encore accompli les cinq années de service pendant lesquelles ils sont à la disposition du ministre de la guerre; 2^o les officiers qui appartiennent à une classe appelée à faire une période d'exercices ou qui n'ont pas encore accompli la période d'instruction imposée à leur classe.

Ces officiers seront, autant que possible, convoqués en même temps que les troisièmes bataillons.

Dans le cas où des circonstances particulières l'exigeraient, ils seraient appelés avec les premiers et deuxième bataillons.

Les commandants de corps ont, de plus, été invités à accueillir dans une large mesure les demandes qui leur seront adressées par les autres officiers désireux de se mettre au courant du nouvel armement et des règlements récemment adoptés.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

VOTE DE NOS DÉPUTÉS

Séance du 25 mars

Nos députés n'ont pas pris part au scrutin sur le projet de règlement définitif de l'exercice 1876.

Sur la résolution réclamant à M. Buffet (lisez Dufaure) une somme de 6,800 fr. indument dépensée par lui en 1876, MM. Fairé, de La Bourdonnaye, de Maillé, de Soland, de Tervès ont voté contre; MM. Lacretelle, Berger, Merlet n'ont pas voté.

Tous nos députés se sont abstenus sur l'approbation des comptes de 1877, 1878, 1879.

Ils ont voté pour la motion de M. Le Provost de Launay réclamant justification des comptes de l'Exposition de 1878.

RECENSEMENT DES CHEVAUX ET MULETS

Le recensement et le classement des chevaux, mulets et mules susceptibles d'être requis en temps de guerre pour le service de l'armée, aura lieu du 15 mai au 15 juin prochain.

LES POISSONS D'AVRIL

Il y a des gens qui cultivent encore le poisson d'avril.

Pour faciliter cette plaisanterie, un peu démodée, un industriel vient de mettre en vente, chez les papetiers, des cartes sur lesquelles est dessiné un poisson au-dessous duquel on lit des devises dans ce genre, rappelant celles des papillotes :

J'aime l'onde pure
Et votre jolie figure.

Ne restez pas vieux garçon,
Vous êtes déjà assez grognon.

Ah! mon vieil honneur qu'en pleurant j'atteste
S'éveille encore et répondra du sien
C'est mon enfant! c'est mon seul bien!
Et mon honneur doit répondre du sien.

Depuis le commencement du concert, des applaudissements éclataient à chaque nouvelle mélodie. L'air à grand effet allait provoquer des bravos frénétiques. Ainsi, du moins, pensait l'impresario.

Et, pourtant, quand le dernier mot tomba des lèvres du chanteur, rien, non, rien ne vint briser un silence subit, étrange. Il semblait qu'un des glaciers célèbres par le montagnard eût croulé sur l'assemblée.

L'impresario en eut comme une stupeur. Il dit rapidement :

— Bissez le refrain, hop! Et plus de voix, donc!

Frantz, effaré lui-même, obéit. Il réunit ses forces, et, avec toute la véhémence dont il était capable, il reprit :

Ah! préservez bien du soupçon funeste
Cette pauvre enfant, mon unique bien.
Tout mon vieil honneur qu'en pleurant j'atteste
S'éveille encore et répondra du sien.
Ah! mon vieil honneur qu'en pleurant j'atteste
S'éveille encore et répondra du sien.
C'est mon enfant! c'est mon seul bien!
Et mon honneur doit répondre du sien.

Le silence demeura, plus lugubre, plus mor-

J'aimerais bien la mer,
Mais pas une belle-mère.

Chaque carte se vend dix centimes. C'est trop cher, car il n'y a pas, on le voit, pour deux sous d'esprit dans ces idiots devises.

PIÈCES FAUSSES

Des pièces de 5 francs fausses, à l'effigie de Louis XVIII, au millésime de 1824, circulent, depuis quelque temps, à Paris.

Comme elles peuvent faire leur apparition dans notre région d'un jour à l'autre, nous croyons devoir prévenir le public.

Ces pièces, dont le poids est exact, sont en métal argenté et merveilleusement imitées, du reste.

Seule, leur sonorité laisse à désirer et ce n'est qu'à cela qu'on peut reconnaître qu'elles sont fausses.

GENNES. — Samedi soir, le nommé Huet, domestique chez M. Haquet, menuisier, conduisait un attelage sur la route, lorsque, s'étant approché trop près de ses chevaux, l'un d'eux lui monta sur le pied. Huet tomba sur la route et la charrette lui passa sur une jambe. Les chevaux continuèrent leur chemin et arrivèrent à la maison. Haquet, prévoyant un malheur, se rendit sur la route et trouva son domestique qui ne pouvait plus se relever. Il le transporta chez lui et fit appeler le docteur Vidal qui a déclaré que Huet avait une fracture à la jambe.

LES VINS EN INDRE-ET-LOIRE

La quinzaine écoulée n'a amené aucun changement notable à signaler.

Quelques achats, dit le *Vinicole et Commercial*, ont été faits dans la commune de Fondettes par divers courtiers et pour le compte de maisons de Paris. Les prix ont varié entre 55 et 65 fr., suivant qualité.

Chinon a eu quelques affaires traitées par des débitants et particuliers, mais pas de ventes sérieuses à signaler.

Bourgueil et Restigné, comme Chinon, ont vu de rares acheteurs, et les cours n'ont subi aucun changement.

Dans le canton d'Amboise, on nous signale quelques ventes, et particulièrement dans la commune d'Antigny, où un cellier d'une certaine importance a été vendu à un prix assez élevé.

Langeais, Cinq-Mars et toute la côte de la Loire ont été complètement délaissés.

TOURS. — Grande Cavalcade historique de bienfaisance. — Les membres du Comité d'organisation de la grande cavalcade de bienfaisance, qui doit avoir lieu à Tours les 9 et 10 juin prochain, travaillent sans relâche pour mener à bien leur difficile entreprise.

Le sujet choisi, nos lecteurs le connaissent

32 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

JOSÉPHE

Par Marthe Lachèse

L'impresario avait, du moins, fait preuve d'une certaine prudence. Il avait cherché un air simple de mélodie, facile de rythme, pourvu d'un même refrain à la suite de chaque strophe. La bonne fortune des choses avait permis qu'une œuvre d'Halévy, faite dans ces conditions, lui tombât sous la main. Halévy est bien un peu classique (terme respectueux) pour ceux qui n'aiment que l'école du jour. En outre, on trouve souvent l'effort dans ses compositions. L'inspiration vraie, franche, n'est pas toujours venue quand il l'appelait. Mais, aussi, à chaque fois qu'elle lui a répondu, elle s'est montrée généreuse. Ça et là, il a écrit des pages sublimes de sentiment.

Et c'était une de ces pages que, peu à peu, on avait transcrite, imprimée, gravée dans le cerveau du pauvre montagnard. Le programme portait :

Le *Val d'Andorre*, opéra-comique, musique de F. Halévy. Grand air de Jacques, le Che-

vrier, chanté par Garcia, Ponchard, Nourrit, Lablache, Duprez, Roger, Tamberlick!

De ces virtuoses, les uns étaient morts avant que le *Val d'Andorre* parût. Les autres, basse ou ténors, n'avaient jamais songé à adopter un air pour baryton. Mais les chemins sont toujours ouverts à qui pose son pied n'importe où. Tous ces beaux noms sonnaient bien à la file pour se faire suivre de celui de Frantz Maygeir.

Le moment était venu. Le pauvre jeune homme descendu de ses idéals, rappelé du rêve à la réalité, attentif à lui-même pour ne pas faire fausse route, l'air contraint comme lorsqu'on a l'esprit tendu, ne quittait plus des yeux l'impresario dont un léger signe devait lui donner le signal.

Des accords préludèrent. Et, dans un français fortement nuancé d'accent germanique, mais, cependant, très intelligible, Frantz chanta :

Le soupçon, hélas! il frappe, il nous tue,
C'est un fer caché, c'est un noir venin,
Sous le coup fatal une âme abattue
Se flétrit dans l'ombre et périt soudain.

Ah! préservez bien du soupçon funeste
Cette pauvre enfant, mon unique bien.
Tout mon vieil honneur qu'en pleurant j'atteste
S'éveille encore et répond du sien.

tel encore.

Et, tout à coup, vers le milieu de la salle, rompant seule ce silence, une voix dit très haut :

— Il parle mal français. Pour chanter cette romance, il devrait céder la place à M. de Kerdu.

La sanglante parole s'enfonça comme une flèche dans l'oreille du vieillard. M. de Kerdu bondit, se dressa, ivre de fureur et, se retournant en face de la salle entière, il chercha du regard l'insulteur. Mais quand un homme se fait l'interprète de tous, qui voudrait le trahir? M. de Kerdu ne vit devant lui que deux cents visages, tous également émus, et tous également muets.

A ce moment, un cri sourd se fit entendre près de lui. Joséphe aussi avait bondi comme la biche qu'une balle atteint. Eperdue, elle regardait de toutes parts. Que cherchait-elle?... à fuir, peut-être. Tout à coup, un vertige monta brûlant à son front. Elle ne vit plus rien, elle jeta une plainte et elle fléchit. Elle s'affaissa quand M. de Kerdu la saisit. Il frémit d'horreur. C'était lui que le coup visait : c'était elle qui tombait frappée. Pour la venger, il n'eut qu'un mot :

déjà, représentera l'entrevue de Henri III et Henri de Navarre, un des faits les plus importants de notre histoire, qui, comme tant d'autres, a eu pour théâtre la ville de Tours.

Pour réaliser ce grand programme, ils comptent sur le dévouement de tous.

Les souscriptions sont ouvertes dans les principaux établissements de la ville.

LE MANS. — La maison Célérier, dont les patrons viennent d'être arrêtés, qui font perdre tant d'argent et sont, dit-on, une cause déterminante du krach Talvande, ont peint, sur les murs de leur maison maintenant fermée, ces mots : *Les magasins sont ouverts les Dimanches et Fêtes.*

Dimanche, les personnes qui allaient à la messe lisaient cette inscription et remarquaient que la maison, qui passait pour si puissante, avait cessé d'être révolée contre Dieu; elle était bien close.

« LE CONTRIBUTABLE DE 1889 »

1889 n'est pas seulement l'année du centenaire. C'est aussi une année d'élections. La moitié des Conseils généraux, la Chambre des députés tout entière vont être soumises au renouvellement.

De ces élections dépendront l'avenir de la France et le sort de chaque Français en particulier.

La France continuera-t-elle à être exploitée par un syndicat de républicains concentrés pour le partage des dépouilles publiques?

Les Français devront-ils supporter encore la tyrannie lourde quoique mesquine des petits despotes locaux?

Question capitale et qu'il faut résoudre.

Mais on ne la résoudra pas en restant chez soi à gémir sur les malheurs des temps, sans rien faire et sans rien oser. Quand une maison est en feu, ce n'est pas en pleurant sur l'incendie qu'on l'empêche de se propager. Le parti conservateur en France se contente trop souvent de pleurer. Il recule devant les efforts et les sacrifices; il ne fait rien ou il fait trop peu, pour s'assurer contre la République. Propriétaires, négociants, fermiers, vous qui dépensez, chaque année, des sommes importantes pour vous garantir des risques ou des accidents, n'avez-vous jamais réfléchi qu'un mauvais gouvernement coûte plus cher que plusieurs sinistres?

Si vous consacriez à la propagande le dixième seulement des sommes que vous employez à vos assurances, la France serait, cette année même, délivrée de ceux qui l'exploitent.

Mais il ne faut pas attendre, pour faire la propagande, que le jour de l'élection soit venu. Il faut semer avant de récolter; les idées, comme le blé, doivent avoir le temps de ger-

mer et de grandir. Ce n'est pas tout que de multiplier, la veille du scrutin, les envois de journaux et de brochures arrivés trop tard pour pouvoir être lus; c'est à l'avance, c'est quand les électeurs peuvent entendre, qu'il faut s'adresser à eux.

C'est pour faciliter cette propagande, pour la mettre à la portée de toutes les bourses, que le *Contribuable de 1889* a été créé. Le *Contribuable de 1889* n'aura que quatre numéros, et l'abonnement à ces quatre numéros ne coûtera que cinquante centimes.

Fournir, dans chaque commune, aux conservateurs zélés, un résumé clair et vivant des arguments et des documents qui peuvent leur servir pour la propagande; donner aux électeurs hésitants le moyen de s'instruire et de se convaincre: tel est le but des rédacteurs du *Contribuable de 1889*. Ils voudraient montrer, par des faits et par des chiffres précis et incontestables, ce qu'a coûté à la France le gouvernement des républicains, rappeler ce que paye chaque Français, même le plus pauvre, comment il le paye, pourquoi il le paye, donner à chaque électeur les éléments nécessaires pour dresser son compte personnel vis-à-vis du régime qui a fait de M. Wilson un grand financier et de Félix Pyat un candidat officiel.

Le premier numéro du *Contribuable de 1889* paraîtra le 8 avril 1889; les trois autres numéros paraîtront en mai, juin et juillet. L'abonnement pour ces quatre numéros sera de 50 centimes. Pris par ballot de cent expédiés à une seule adresse, l'abonnement sera réduit à 30 centimes par exemplaire.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

A l'occasion des cérémonies de la Semaine Sainte et des fêtes de Pâques, la compagnie du chemin de fer d'Orléans, d'accord avec les compagnies du Midi de la France et du Nord de l'Espagne, délivrera, du 11 au 21 avril inclusivement, des billets de Paris à Madrid, en voitures de 1^{re} classe, au prix de 200 fr., aller et retour compris, avec faculté d'arrêt, en France: à Bordeaux, à Bayonne et à Hendaye; en Espagne: à tous les points du parcours.

Ces billets sont valables pendant 20 jours, à partir de la date d'émission.

Les voyageurs auront la faculté de prendre les trains de luxe Sud-express, à la condition de payer, en outre du prix ci-dessus, le supplément complet, c'est-à-dire 50 0/0 du prix des billets à plein tarif.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 28 mars 1889.

Bien que l'ensemble du marché ne présente qu'une animation relative, la tenue de la cote est bonne. On est à 85.67 sur le 3 0/0 et à 104.82 sur le 4 1/2 0/0.

Les sociétés de crédit ne se sont pas écartées de leurs cours précédents, mais leur attitude reste satisfaisante.

Le Crédit Foncier va procéder prochainement à l'émission de 1,200,000 bons à lots de l'Exposition. Ces Bons émis à 25 francs participeront à 84 tirages. Pour répondre aux tentatives d'intimidation faites contre le Crédit Foncier il convient de faire remarquer qu'en regard des

74 millions de dépôt qui figurent au bilan du 31 décembre, il y avait tant en caisse qu'en effets de premier ordre, bons du Trésor, etc., 450 millions immédiatement réalisables.

On cote la Société Générale à 432.

La Banque d'Escompte se tient à 512; la Banque de Paris à 705; les Dépôts et Comptes courants s'échangent à 595; le Crédit Lyonnais fait 660.

Le Comptoir d'Escompte n'a que peu d'affaires vers 80.

Depuis le 27 mars les 5,500 obligations formant le solde de 30,000 titres de l'emprunt de la province de Catamarca sont admises aux négociations de la Bourse au comptant; leur marché doit nécessairement s'élargir.

La chambre syndicale a décidé qu'à partir du 27 mars les actions du Crédit Mobilier ne seront plus négociables qu'au nombre de 60,000; la diminution du nombre des actions doit développer un mouvement de hausse très prononcé.

Le Panama est à 53.75.

Le comptant achète à 370 l'obligation des Chemins Economiques.

Je, soussigné, déclare qu'une longue suite d'expériences, tant dans les hôpitaux de Paris qu'en ville, m'ont mis à même de constater que la PÂTE DE REGNAULT, préparée et confectionnée par M. Frère, convient parfaitement dans les rhumes et catarrhes pulmonaires. Cette pâte, aussi agréable au goût qu'un bonbon, ne saurait être malfaisante, quoique prise à doses élevées, parce qu'elle ne contient ni opium, ni aucun autre principe actif. C'est sans doute à cette cause, au choix des substances qui la composent, et surtout au mode particulier que M. L. Frère emploie pour la confectionner que doit être attribuée sa supériorité manifeste sur les autres pectoraux connus jusqu'à ce jour.

Signé: F. PARISET,

Médecin des hospices de Paris, membre des conseils supérieurs de santé et de salubrité, secrétaire perpétuel de l'Académie de Médecine.

Fabrication et gros, Maison L. Frère, 19, rue Jacob, Paris. Dans toutes les pharmacies.

Il est parfait!

Belleville-sur-Saône (Rhône), le 28 octobre 1888. — Par le fait que le Baume Victor ne tache pas le linge, il est beaucoup plus agréable à employer que tous les liniments gras ou huileux dont je me suis servi jusqu'à présent. MILLET.

Théâtre de Saumur

Vendredi 29 mars 1889, grande Représentation théâtrale et artistique donnée par la Société de Gymnastique, de Tir et d'Escrime « L'Union Saumuroise » avec le concours de: M^{me} Julia Reine et Romieu, MM. Mass, Florentin et Hengel, du théâtre d'Angers; de la Musique Municipale de Saumur et de plusieurs Amateurs de la ville.

1^{re} PARTIE

1. Fantaisie sur *Faust* (Gounod): MUSIQUE MUNICIPALE.
2. *L'Inventeur*, monologue (A. Delilia), par M. V. B...
3. Couplets de la Coupe de *Galathée* (V. Massé), chantés par M^{lle} Julia Reine.
4. *C'est la coutume*, scène comique (d'Aéric), par M. CALVEL.
5. *Fiancés devant la mort* (H. Roland): MM. MASS, FLORENTIN, HENGEL et M^{me} ROMIEU.

— Joséphe!

Cette fois, elle eut comme un sursaut. Elle s'assit d'un bond sur son lit, et saisit de ses deux mains le bras que M. de Kerdu tendait pour la ramener sur les oreillers.

— Joséphe! ma fille! dit le malheureux.

Elle attachait sur lui des yeux embrasés, haleta un instant, secoua sa tête à demi échevelée, puis, tout à coup, d'une voix stridente, métallique, elle entonna:

— Un jour le diable dit à Bénic: Viens ça, mon fils, mon cher petit mignon, je vais t'apprendre comment on devient riche.

Le vieillard chancela....

Mais sa stupeur dura peu. Elle fut rapide comme l'éclair qui allume la foudre. Il essaya presque brutalement d'arracher son bras aux doigts qui s'y nouaient avec désespoir. Ce fut en vain. Joséphe se cramponnait à lui comme le naufragé à l'épave.

— Laissez-moi, lui cria-t-il.

Elle se cramponna davantage et, montant comme lui de diapason, elle continua:

— Il y a une étoile rouge sur ton vêtement, Bénic, il y a une étoile rouge toute fraîche sur ta poitrine.

— Malédiction! dit-il avec fureur.

2^e PARTIE

1. Fantaisie sur la *Juive* (Halévy): MUSIQUE MUNICIPALE.

2. *Les Tentations d'Antoine*, monologue, par M. G. D...

3. Morceau des *Noces de Figaro*, chanté par M^{lle} Julia Reine.

4. *La Fille de Parthenay*, chansonnette, par M. V. B...

5. *Des renseignements*, monologue, par M. D. C...

6. *La Fête de ma portière*, grande scène comique (L'Huilier), par M. Calvel.

BUREAUX A 7 H. 1/2; RIDEAU A 8 HEURES

Prix des places: Stalles de balcon; Fauteuils de balcon et d'orchestre et Avant-scène, 3 fr. 50; Baignoires, 2 fr. 50; Parquet et Premières loges, 2 fr. 25; Parterre et Secondes, 1 fr.; Amphithéâtre, 50 centimes. — Loge de MM. les officiers, 2 fr.; Parquet militaire, 1 fr. 25; Parterre militaire, 75 centimes.

M. LEMERCIER, dentiste du Prytanée militaire de La Flèche, a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'il sera à Saumur, 6, rue Saint-Jean, maison Gouby, les deux premiers jendis de chaque mois, et le vendredi et le samedi de chaque semaine.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

P. ANDRIEU, Successeur

BRILLANT ORIENTAL

POUR MEUBLES ET PARQUETS

1 fr. 50 le Litre

Le Brillant oriental n'a aucune odeur, brille vite, et n'encrasse jamais; son emploi est facile et sans fatigue.

LE PLUS DÉLICAT des desserts

est une tasse de Thé **LE DÉLICIEUX** de E. THIEBAULT, Importateur, Nantes. Son arôme exquis et son goût distingué le mettent bien au dessus de tous les autres thés connus. Demandez-le chez votre épicer et exigez la marque, une *Théière*.

Eau Gorlier

pour la **BEAUTÉ DU TEINT** et l'hygiène de la Peau, lui donne un velouté naturel et fait disparaître Hâle, Gerçures et Irritations.

Pharmacie ROUSSEL, à MEAUX ET CHEZ LES COIFFEURS ET PARFUMIERS.

APPEL AUX POÈTES. — Le 42^e concours poétique ouvert en France le 15 février sera clos le 1^{er} juin 1889. — Vingt médailles, or, argent, bronze seront décernées.

Demander le programme, qui est envoyé franco, à M. Evariste CARBANCE, président du comité, 6, rue du Saumon, à Agen (Lot-et-Garonne). — *Affranchir.*

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Toujours captif, il se tourna vers les serviteurs:

— Aidez-moi donc.

Mais, à la place de Jobic et de Marga, il n'y avait plus que deux êtres sans mouvement, sans voix. Elle savait tout... elle parlait breton... Sans la ténacité de leur dévouement, ils auraient fui tous les deux.

Les strophes se succédaient, sans suite, incohérentes, morcelées, comme elles revenaient à sa mémoire.

— Tu vas te faire noble, toi, Bénic! Tu vas commencer une lignée! Toi qui baptises ta race avec du sang! Ah! ah! parce qu'il loge dans son nid, l'épervier ne remplace pas l'oiseau, l'oiseau dont il a mangé le cœur.

Elle poussa un cri inarticulé et, laissant aller le bras de M. de Kerdu, elle tendit les mains en avant:

— De l'eau, dit-elle, de l'eau, donnez-moi de l'eau.

Elle repoussa ses cheveux et, frottant son front avec rage:

— Encore, encore, lavez-moi le visage, ôtez-moi les traces de ce baptême de sang.

— Oh! dit M. de Kerdu d'une voix terrible, si je savais qui a parlé!

— Ce n'est pas moi.

— Ni moi, sanglotèrent les domestiques.

(A suivre.)

— Lâches! cria-t-il.

Et sur ses bras, devenus de fer, il la souleva absolument sans vie.

Il y eut une rumeur. Il courut un long murmure de pitié. Devant le malheureux, un sillon s'ouvrit et cinquante bras se tendirent pour l'aider à porter son blanc fardeau. Mais lui, farouche:

— Arrière! dit-il.

Et il passa, pareil à ces fugitifs qui arrachent les leurs à un sinistre.

Heureusement sa voiture était déjà de retour sur la place. Cinq minutes après, lancée au grand galop par Malo terrifié, elle brûlait la terre. Elle emportait Joséphe, toujours inerte dans les bras du vieux père au désespoir. Quelques-uns de leurs fermiers, témoins de la scène, étaient parvenus à se dégager du groupe populaire et, d'aussi près qu'ils le pouvaient, suivaient la voiture en courant.

X

C'était l'épouvante. Les sanglots de Marga-rid se croisaient avec les paroles rauques qui sortaient par instants de la gorge de M. de Kerdu. Le vieillard était grand de courage. Les secours n'arrivaient pas. Malo et les fermiers

fourraient en vain le village, dont les habitudes placides étaient, ce soir-là, bouleversées.

Joséphe paraissait morte. Son grand-père, courbé sur elle, épiait vainement un mouvement, un soupir... Mais, dix fois depuis une heure, il avait présenté un miroir aux lèvres de la jeune fille et, toujours, Dieu merci, un souffle avait terni ce miroir.

Enfin, un léger frémissement courut sur ses traits. Elle ouvrit lentement les yeux, elle tourna la tête comme un automate. Un cri de joie de Jobic salua cette résurrection.

— Silence! fit le maître.

Une angoisse indicible contractait le visage de Joséphe. Ses yeux se levèrent, hagards, vers la lampe, et se baissèrent aussitôt, comme brûlés par la lueur. Ils se relevèrent encore et virent sur la muraille l'ombre de M. de Kerdu. Elle étendit la main avec effroi pour repousser cet être fantastique.

— Joséphe! dit le grand-père bien doucement.

Elle ne parut pas l'entendre. Elle voyait ou elle écoutait quelque chose en elle-même, quelque chose d'horrible, sans doute, à en juger par sa fascination. Le vieillard voulut l'arracher à ce rêve tourmenté. Il répéta:

Étude de M^e LE RAY, avoué-licencié, 12, rue du Marché-Noir, à Saumur.

EXTRAIT
D'un jugement prononçant le divorce.

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal de première instance de Saumur, en date du 7 février 1889, enregistré, Il appert : que M^{me} Catherine Dupuis, épouse du sieur Victor Alloyau, cultivatrice, demeurant au Chapeau, commune de Saint-Lambert-des-levées (Maine-et-Loire), admise au bénéfice de l'assistance judiciaire suivant décision du bureau de Saumur, en date du 21 novembre 1888, a été déclarée divorcée d'avec le sieur Victor Alloyau, cultivateur, demeurant autrefois au Chapeau, commune de Saint-Lambert-des-levées et actuellement rue Gratigny, à Saumur, chez sa mère.

Pour extrait, certifié conforme par lesoussigné, avoué de la dame Alloyau près le Tribunal civil de première instance de Saumur.

A Saumur, le 27 mars 1889.

V. LE RAY.

Études de M^e KERGUISTEL, avoué à Nantes, 2, quai Brancas, Et de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, n° 47.

VENTE

Sur baisse de mise à prix

Le DIMANCHE 14 AVRIL 1889, à 1 heure, en la mairie de Saint-Lambert-des-levées, par le ministère de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, de :

COMMUNE DE ST-LAMBERT-DES-LEVÉES
1^{er} Lot

Une pièce de terre, nommée

Le Champ-Niot

Faisant partie de la ferme de la Guiberderie, d'une contenance de 1 hectare 37 ares 70 centiares.

Mise à prix, outre les frais, quatre mille francs, ci..... 4,000 fr.

2^e Lot

UNE FERME

Occupée par les époux BRARD, consistant en six pièces de terre et un pré.

Mise à prix, outre les frais, cinq mille francs, ci..... 5,000 fr.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, et à M^e KERGUISTEL et ETIENNEZ, avoués à Nantes.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1889,

MAISON D'HABITATION

Située rue de l'Abreuvoir, Occupée actuellement par M. SPRECHER, distillateur Avec vastes Mag. sin., Caves, Remises et Écuries.

S'adresser à M. GIRARD, expert à Saumur, rue Dacier, n° 28.

MAISON A LOUER

Rue Haute-Saint-Pierre, 35 Les réparations seront faites. S'adresser à M. BOUTIN, boucher.

Étude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

VENTE

PAR ADJUDICATION

Le Dimanche 7 avril, à 1 heure, en l'étude de M^e BRAC,

D'UNE MAISON

à Saumur, place Saint-Pierre, 44, appartenant à M. FENREMBACH.

S'adresser à M^e BRAC, notaire.

A Louer présentement

JOLIE PETITE MAISON

Rue du Marché-Noir. S'adresser à M. Raymond GIRARD, rue Dacier, 24, Saumur.

A CÉDER

PETIT MAGASIN

Lingerie, Mercerie, Chaussures, Vaisselles RUE de BORDEAUX, 24.

A VENDRE

Un TRICYCLE Peugeot, n° 1.

S'adresser à M. GALLÉ, rue de la Petite-Bilange, 5. (260)

RHUMES, TOUX, BRONCHITES, Guéris par

LE SIROP ET LA PÂTE PECTORALE DE

A. PRADEAU

Pharmacien de 1^{re} classe, 27, rue de la Tonnelle

Spécialités de Bandages, Accessoires de Pharmacie. — Prix réduits.

AVIS

M. AVENIER informe MM. les Propriétaires qu'il fera, comme les années précédentes, les VIDANGES aux prix et conditions de l'adjudicataire agréé par le Maire. S'adresser à l'Usine. (259)

SULFATES DE CUIVRE

DE QUALITÉ EXTRA

Pour TRAITEMENT de la VIGNE à 40 fr. les 50 kilos

Pour des quantités il est fait des réductions

ENTREPOSITAIRE :

A. COURTET, rue Dailly SAUMUR

M^{me} JOUANNEAULT a l'honneur de prévenir le public qu'elle continuera, comme par le passé, l'exploitation de son hôtel-restaurant et café.

Elle fera tout son possible pour satisfaire sa nombreuse clientèle.

Société civile d'exploitation des Carrières européennes d'Amiante

AGENCE RÉGIONALE

Pour l'Ouest et le Centre de la France

SAUMUR, 6, RUE DES PAYENS

L'Amiante, réduit en poudre, est un insecticide puissant, employé avec le plus grand succès par les viticulteurs du Midi de la France depuis plusieurs années ; il combat infailliblement le Phylloxera, l'Oidium et le Mildew. Son emploi est des plus simples et des plus économiques.

S'adresser à l'AGENT RÉGIONAL pour avoir des renseignements.

CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE

HAMMAM

ÉTABLISSEMENT DE BAINS

17, rue du Marché-Noir, 17, SAUMUR

Ouvert de 6 heures du matin à 40 heures du soir. Les dimanches et jours fériés, fermeture à 4 heures du soir.

Bains ordinaires, Turco-Romains, Russes et Médicinaux de toutes sortes, etc.

GRANDS BAINS DE VAPEUR

MASSAGE, FRICTIONS, PÉDICURE Salle de chaleur sèche, Fumigations,

SALON DE REPOS

Hydrothérapie très complète

MANUFACTURE

DE

PIANOS & HARMONIUMS

Lépicier et Collmann

Rue de Montreuil, 119, Paris 26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS 12 Médailles d'or et autres

Demander les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

Tous les Pianos et Harmoniums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

M. MONNIER, seul accordeur de l'Association artistique d'Angers, intéressé de la Maison Lépicier et Collmann, est en ce moment à Saumur.

UN JEUNE HOMME demande place de valet de chambre. Bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

UNE FEMME se propose pour faire des ménages. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
ROGNURES DE PAPIER

BLANCHES OU DE COULEURS

Pour emballage.

S'adresser au bureau du journal.

VOLONTARIAT D'UN AN

Examens divers au 1^{er} mai, certificat de grammairien, baccalauréats ès-lettres et ès-sciences, écoles du gouvernement. Institution ROYER, rue du Nouveau-Calvaire, 25, à Tours. Douze futurs conditionnels suivent actuellement les cours spéciaux. Les candidats sont priés de hâter leur rentrée.

Nota. — Pour répondre au désir des familles et encouragé par les succès obtenus jusqu'à ce jour, le Directeur s'occupe de donner de l'extension à son établissement, en y ajoutant la préparation aux examens du baccalauréat. Toutes garanties seront offertes. M. ROYER demande, immédiatement, un second directeur, marié, sérieux, énergique, considéré, au moins bachelier, ayant fait ses preuves. Il s'engage à parfaire à son associé un minimum de cinq mille francs, nets de tous frais, s'il est bachelier; de six mille, s'il est licencié. Se présenter.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, S'

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence.

Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Echanges et Location de Pianos.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU 8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins des pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).

Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

L'EAU DE SUEZ (VACCINE DE LA BOUCHE) est le SEUL et UNIQUE Dentifrice qui SUPPRIME INSTANTANÉMENT et pour TOUJOURS les MAUX DE DENTS ET PAR CONSÉQUENT L'EXTRACTION ET L'AURIFICATION

DEPOTS: Dans les principales Maisons de Pharmacie, Parfumerie, etc. — Brochure explicative envoyée franco sur demande. — Adresse de M. SUEZ, 9, Rue Prongy (Père Monceau), PARIS

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 28 MARS

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES	
3 0/0	85 50	Banque de France	3850	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	384	OBLIGATIONS	
3 0/0 amortissable	89 40	Banque d'Escompte	510	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	475 75	Compagnie parisienne du Gaz	517
4 1/2 1883	104 60	Comptoir d'Escompte	100	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	480	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	355
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier	1290	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	467 75	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000	62
Oblig. 1855-60 3 0/0	531	Crédit Industriel et Commercial	»	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	385	— 6 0/0 2 ^e série	150
— 1865 4 0/0	522 25	Crédit Lyonnais	655	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	468	— obligations à lots	602
— 1869 3 0/0	418	Crédit Mobilier	405	CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)			
— 1871 3 0/0	402 50	Dépôts et Comptes courants	596 25	Est 3 0/0 anc. r. à 500	401 50	FONDS ÉTRANGERS	
— 1875 4 0/0	525	Société Générale	817 50	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	411	Emprunt russe 1862 5 0/0	105 50
— 1876 4 0/0	527	Est	1375	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	412 50	— 1870 5 0/0	101
— 1886 3 0/0	392	Paris-Lyon-Méditerranée	1187 50	Nord 3 0/0 r. à 500	419	— 1884 5 0/0	102 25
Bons de liquidation	530	Midi	»	Orléans 3 0/0 anc. r. à 500	413	— 1889 4 0/0	92 15
		VALEURS ÉTRANGÈRES					
		Nord	1770				
		Orléans	1392 50				
		Ouest	980				
		Compagnie parisienne du Gaz	1417 50				
		Transatlantique	585				
		Canal de Panama	50				
		Suez	2237 50				

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur

Certifié par l'imprimeur soussigné,